YERRES

Service Culturel
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/ACD/EB

DECISION N° 2006/327

OBJET : Décision n ° 2006/210 du 17 juillet 2006 relative à la passation d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle de théâtre de rue par *La Compagnie des Saïs* : modification.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

VU la décision N° 2006/210 du 17 juillet 2006 relative à la passation d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle de théâtre de rue avec *La Compagnie des Saïs*,

Vu le contrat correspondant en date du 28 août 2006

CONSIDERANT que ladite décision et le contrat correspondant comportent l'indication d'un montant HT et d'un montant TTC alors que l'association n'est pas assujettie à la TVA

DECIDE

PREND acte que le montant de la prestation du samedi 10 juin 2006 s'élève à 500 euros HT (l'association n'étant pas assujettie à la TVA)

DIT que les autres dispositions de la décision 2006/210 du 17 juillet 2006 et du contrat correspondant demeurent inchangées,

Fait à Yerres, le 1er décembre 2006,

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 201

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération